

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
ANICHE
COMMUNE
MONTIGNY EN OSTREVENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

## **ARRÊTE PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTIGNY-EN-OSTREVENT**

Le Maire,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.562-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153.60 et R.153.18,

Vu la délibération du conseil municipal de Montigny-en-Ostrevent en date du 06 Octobre 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu « l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2017 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures appartenant au Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) et exploitées par TRAPIL-ODC »

Vu les documents et plans ci-annexés,

Considérant la nécessité de mettre à jour le P.L.U de Montigny-en-Ostrevent,

### **A R R Ê T E**

#### **Article 1 :**

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montigny-en-Ostrevent est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été reportés dans les annexes du P.L.U,

- a) Le plan des servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses
- b) L'annexe 64 de caractérisation des canalisations de transport d'hydrocarbures exploitées par TRAPIL-ODC pour le Service National des Oléoducs interalliés (SNOI) et des largeurs des bandes de servitudes d'utilité publique sur la commune de Montigny-en-Ostrevent.

#### **Article 2 :**

La mise à jour a été effectuée dans le dossier tenu à la disposition du public, en mairie de Montigny-en-Ostrevent aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

#### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant 1 mois.

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté sera adressé :

- au Préfet,
- à la Délégation Territoriale du Douaisis-Cambrasis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer Nord.
- CCCO Service ADS de l'instruction des dossiers d'Urbanisme.

Fait à Montigny en Ostrevent, le 15 mai 2017

Le Maire,

J.L. COQUERELLE

